

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2013

DCM N° 13-03-22

Objet : Fixation de prix de vente des ouvrages des Editions du Patrimoine.

Rapporteur : Mme MERTZ, Conseillère Municipale

Dans le cadre du dossier d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et dans la prolongation de l'obtention du label Ville d'art et d'histoire, la ville de Metz collabore avec l'établissement public à caractère administratif du Centre des monuments nationaux afin d'éditer, sous la marque Éditions du patrimoine, cinq volumes des collections "Itinéraires", "Cathédrale de France" et hors collection.

Trois ouvrages seront publiés au mois d'avril 2013 et pré-achetés par la Ville de Metz :

- 1000 exemplaires de la réédition de "Metz 1848-1918 Les métamorphoses d'une ville" de Christiane Pignon-Feller,
- 3000 exemplaires, dans la collection *Itinéraires*, de l'ouvrage "Metz 1900-1939, un quartier impérial pour une Nouvelle Ville" de Christiane Pignon-Feller,
- 2000 exemplaires, dans la collection *Cathédrales de France*, de l'ouvrage "La cathédrale Saint-Etienne" de Pierre-Edouard Wagner,

Deux ouvrages seront publiés à l'automne 2013 et pré-achetés par la Ville de Metz :

- Dans la collection *Itinéraires*, 3000 exemplaires de l'ouvrage "Metz médiéval : une république patricienne" de Pierre-Edouard Wagner et 3000 exemplaires de l'ouvrage "Metz XVII^e-XVIII^e siècle : vers l'urbanisme des Lumières" d'Aurélien Davrius,

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Affaires Culturelles entendue :

VU le code des marchés publics

VU le marché négocié n° CS12-0129-MNSP

CONSIDERANT l'importance de développer la présence d'ouvrages sur la ville de Metz au sein de maisons d'édition d'envergure nationale,

CONSIDERANT la nécessité de favoriser la diffusion la plus large possible des ouvrages financés par la Ville de Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE FIXER** le prix de vente pour les éditions à venir comme suit :

- 1200 exemplaires de chaque ouvrage de la collection *Itinéraires*, à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques pour un prix de vente au public de 7 €
- 1500 exemplaires de chaque ouvrage de la collection *Itinéraires*, à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques à un prix de cession aux revendeurs de 5 €
- 300 exemplaires de l'ouvrage "Metz 1848-1918 Les métamorphoses d'une ville", réédition Hors collection, à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques pour un prix de vente au public de 80 €
- 300 exemplaires de l'ouvrage "Metz 1848-1918 Les métamorphoses d'une ville", réédition Hors collection, à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques à un prix de cession aux revendeurs de 65 €
- 600 exemplaires de l'ouvrage "La cathédrale Saint-Etienne", dans la collection Cathédrales de France, à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques pour un prix de vente au public de 10 €
- 1200 exemplaires de l'ouvrage "La cathédrale Saint-Etienne", dans la collection Cathédrales de France, à prendre en charge par la régie des Bibliothèques-Médiathèques à un prix de cession aux revendeurs de 8 €
- d'affecter les autres exemplaires aux échanges culturels.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué,

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Commissions : Affaires Culturelles

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39

Absents : 16

Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ